



ATTESTATION D'ADAPTATION DES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Je soussignée Vanessa SEDAN, gérante de la SARL Unipersonnelle Personalis, organisme de formation détenteur d'un numéro de déclaration d'activité auprès de la DREETS de Bretagne (53290965429) atteste de la proposition d'adaptation des modalités pédagogiques selon les contraintes des stagiaires.

Cette adaptation peut porter sur :

- Les dates de la formation selon la disponibilité du /des stagiaires.
- La possibilité de formation pendant ou hors temps de travail
- La possibilité de scinder les modules en demi-journées non consécutives ou au contraire de les rapprocher pour une session sur plusieurs demi-journées qui se suivent.
- La durée de chaque module
- L'importance donnée à chaque thème (possibilité d'alléger certains thèmes pour permettre d'augmenter la durée de travail sur d'autres thèmes).
- Adapter les méthodes pédagogiques utilisées en cas de difficultés
- Le local de travail selon les besoins du stagiaire (personne à mobilité réduite ou nécessitant une adaptation des conditions d'enseignement en raison d'un handicap).
- Le choix des objectifs, connaissances et compétences acquises au terme de la formation
- La personnalisation du programme, l'adaptation au contexte et aux objectifs visés
- La transmission des supports correspondants aux jours de formation auxquels le stagiaire n'aurait pas pu assister.
- L'adaptation des tarifs au prorata des jours de formation auxquels le stagiaire a assisté.
- Le remboursement de l'intégralité de la formation si le stagiaire ne peut y assister et a informé l'organisme formateur au moins 15 jours avant la date du début de la formation ou au-delà du délai de 15 jours si le stagiaire fournit un certificat médical.
- La mise à disposition du matériel nécessaire au bon déroulement de la formation

Fait à Quimper, le 5 septembre 2022

Vanessa SEDAN Gérante